

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 27 septembre 2017 portant nomination en qualité d'attaché principal d'administration – Mme Fayolle (Sandra) (Office français de protection des réfugiés et apatrides)

NOR : INTV1725486S

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment le livre VII de ses parties législative et réglementaire ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 modifié fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'État et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2016-907 du 1^{er} juillet 2016 portant diverses dispositions relatives au corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu la décision du 13 décembre 2016 fixant le tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration au titre de l'année 2017, par voie d'examen professionnel,

Décide :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2017, Mme Sandra Fayolle, attaché d'administration, 6^e échelon (indice brut 542), est nommée en qualité d'attaché principal d'administration au 2^e échelon de ce grade (indice brut 572) avec une ancienneté conservée de 1 an 5 mois 23 jours.

Article 2

À compter du 1^{er} janvier 2017, la situation de Mme Sandra Fayolle est modifiée dans les conditions indiquées ci-après :

ANCIENNE SITUATION				
Grade	Échelon	I. Brut	Date d'effet	Ancienneté
Attaché principal d'administration	2 ^e	572	01/01/2017	1 an 5 mois 23 jours

NOUVELLE SITUATION				
Grade	Échelon	I. Brut	I. Majoré	Ancienneté conservée
Attaché principal d'administration	1 ^{er}	579	489	1 an 9 mois 21 jours

Article 3

Compte tenu d'une ancienneté conservée de 1 an 9 mois 21 jours dans le 1^{er} échelon, Mme Sandra Fayolle est classée au 2^e échelon du grade d'attaché principal d'administration (indice brut 626), à compter du 10 mars 2017.

Article 4

La dépense résultant de la présente décision est imputable sur les crédits du chapitre 641 du budget de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

Article 5

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 septembre 2017.

*Le directeur général de l'Office français
de protection des réfugiés et apatrides,*
P. BRICE